

Fiche d'inscription au stage roller - Décembre 2017 Enfants de 6 à 12 ans

Le stage se déroulera du mardi 2 janvier au vendredi 5 janvier 2018, de 9h à 12h dans la salle polyvalente du complexe tennistique au 25 bd des artisans 77700 Bailly Romainvilliers.

Tarif : Adherent 30€ Non Adhérent 50€ - Chèque à l'ordre de l'A.S.R.S.V.E.

Non Adhérent : Obligatoire - Certificat medical valide autorisant la pratique du roller.

La présente fiche est à retourner complète avec son règlement, au plus tard pour le samedi 23 décembre, à la mairie de Bailly, 51 rue de Paris, 77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS, ou à remettre directement au professeur.

Pour connaître les places disponibles et valider votre inscription, vous pouvez nous contacter : rollerslesloups@yahoo.fr

Civ : ____ . Nom : ____ . Prénom : ____ .

Adresse : ____ .

CP : ____ . Ville ____ .

Age : ____ . En cas d'urgence prévenir : ____ .

Téléphone : ____ . Mail : ____ .

Autorisation de sortie pour un mineur

Je soussigné : ____

responsable légal de :

N'autorise pas mon enfant à sortir tout seul.

Autorise mon enfant à sortir tout seul.

Le ____ à ____

SIGNATURE (de l'adhérent ou du responsable légal pour un mineur) :

précédée de la mention « lu et approuvé »

- Autorise l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant mineur par l'Association ou la Fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), aux fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales, sur des supports de communication.

- Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive en cours.

- Certifie avoir pris connaissance et accepter l'extrait du règlement intérieur de l'A.S.R.S.V.E.

Le ____ à ____

SIGNATURE (de l'adhérent ou du responsable légal pour un mineur) :

précédée de la mention « lu et approuvé »

- Certifie avoir pris connaissance et accepter l'extrait du règlement intérieur de l'A.S.R.S.V.E.

LE CASQUE ET EQUIPEMENT SONT OBLIGATOIRES (le club se propose d'en prêter dans la limite de ses disponibilités)

SIGNATURE (de l'adhérent ou du responsable légal pour un mineur) :

précédée de la mention « lu et approuvé »